



QUESTIONS DP CFDT Réunion du 20 Janvier 2016

- 1) **Q :** Revoir système d'ouverture des portillons bus Hybrides. (B)
R : Ok ce sera fait
- 2) **Q :** Terminus F42, pourquoi ce sens de circulation (est-il sécurisant) ? (B)
R : Cela respecte le cahier des charges. Le stationnement doit être respecté. Il doit y avoir 2 quais et une accessibilité maximale. Ce sens répond à ce cahier de charges. Dans l'autre sens il n'y aurait pas eu la possibilité de faire deux quais apparemment.
- 3) **Q :** Où passent nos appels fraude dans le système? (B)
R : Demande à VIX ERG faite sur la nécessité de fournir des lieux précis pour que l'on puisse faire du travail correct après.
- 4) **Q :** Est-il logique de sortir sans SAE (F42) et de faire toute la journée avec ce bus. (B)
R : Non nous allons voir cela
- 5) **Q :** Pourquoi avoir fait la relève à Darcy Sévigné plutôt que Dupuis sur la Liane 3 ? (B)
R : La direction ne voit pas l'utilité de cette relève à Dupuis.
- 6) **Q :** Comment se fait-il que des dizaines de bus n'aient pu sortir faute de SAE et vente possible le 3 janvier 2016 ? (B)
R : Ils ne savent toujours pas pourquoi car apparemment tout serait chargé c'est en cours d'étude.
- 7) **Q :** Revoir horaire L42/10. (B)
R : Cela a été fait au 4 janvier.
- 8) **Q :** Comment se fait-il que la semaine « Citron » et le samedi S3 (semaine de nouvel an), nous avons tous galéré. Nous demandons que chaque semaine de vacances scolaire reste sur des fascicules Bleus. Y aura-t-il la même chose l'année prochaine à la même époque!!!!!!!!!!!!!! (B, T)
R : Comme d'habitude la réponse de la direction est à côté de ce que nous demandons. Apprêtez-vous à galérer de la même façon en 2016 qu'en 2015 (Vac de Noël nouvel an) d'après ce qu'ils en disent vu qu'ils ne veulent rien changer. Nous pensons de notre côté que cela n'est pas tolérable et allons voir ce que nous ferons en terme de discussion au second semestre avec eux. L'excuse « Bidon » étant de dire on vous donne plus de congés. Par contre ceux qui restent au travail font des samedi en plus et galèrent à fond la semaine S3!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!
- 9) **Q :** Pourquoi ne mettez-vous toujours pas des articles la nuit sur la L6. (B)
R : Cela ne se justifie pas tous les jours. Les articulés ne sont mis que les soirs de spectacles. Nous allons regarder ce qui a été mal calculés. Une fois de plus le service Marketing n'a pas transmis les bonnes infos à l'exploitation pour mettre les bus en conséquence.





**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

10) Q: Installation d'une poubelle au terminus F42 les ateliers. (B)

R: Cela est fait

11) Q: Est-il normal de dévoyer le système d'automate en le réinitialisant, sur la SIGF S12 en gare suite aux dysfonctionnements depuis le 8 janvier? (Faire croire au système qu'une rame est présente alors que ce n'est pas le cas sur le terrain). (T)

R: Cela est plus complexe et différent de ce que l'on écrirait. INEO a mis deux jours pour trouver le défaut. Il faut bien se référer à la procédure et au document qui en fait référence. Ce que nous vous écrivons n'est en effet pas la procédure écrite.

12) Q: Nous demandons suite à ces problèmes de signalisation en gare que la direction étudie avec tact les franchissements qu'il y a eu pendant ces périodes de dysfonctionnement. (T)

R: Chaque franchissement est étudié.

13) Q: De plus en plus de taxis nous coupent la route devant les trams (SLT ouverte). Pouvez-vous rappeler aux adhérents de l'association des taxis, s'ils peuvent faire attention à cela. (T)

R: L'info sera remontée (rue du temple en particulier).

14) Q: Beaucoup d'erreur code 16/12 le 28 décembre avec obligation de les charger en gare. Une fois de plus le changement en semaine "Citron" a perturbé le système et les rames n'avaient pas été pré chargé correctement. (T)

R: Il y a eu un problème dans le traitement des fichiers et cela aurait été remédié dans la journée.

15) Q: Comment se fait-il qu'un agent fasse trois semaines de « Tram » d'affilés sur la même ligne? (T)

R: Cela ne devrait pas être le cas. Donnez-nous le planning du Cr qui l'a fait afin de voir pourquoi.

16) Q: Devrons-nous faire et passer systématiquement avec des bulletins de franchissement au risque permanent de faire une erreur, suite à ces dysfonctionnements (BOS, S12 et automate de gare, ...) lié à une certaine incompétence d'INEO. (T)

R: Pour la BOS au dépôt, une solution a été trouvée. Nous attendons que ce soit mis en place afin de vérifier efficacité !!!

En gare la problématique est plus complexe (le plus complexe du réseau) En effet certes c'est un cœur croisé qui est en relation avec des SLT et des boucles au sol avec aussi des CDV. Mais quand le projet a été monté et validé par TOUT les organismes, ce problème ne devrait pas en être un en termes de dépannage. De notre côté nous subissons la mauvaise qualité de dépannage D'INEO et en subissons les très mauvaises conséquences (Retard, risque de franchissement inopinée,...)

17) Q: Il y a de plus en plus de personne "IVRE" dans les rames et surtout le soir tard, pouvez-vous faire faire plus de cabotage aux PIMMS dans les soirées pour vérifier cet état de fait et tranquilliser les rames. (E.C.)

R: Nous allons positionner les PIMMS en conséquence et nous souhaitons plus de précisions afin de pouvoir faire au mieux dans ce type de cabotage. Cela est remonté au PCC avec les infos. Nous demandons plus de cabotage afin que ceux-ci soient plus rapidement sur les événements en questions.





**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

18) **Q :** Quand il y a des rendez-vous avec des personnes extérieurs et des salariés de l'entreprise (Atelier, administratifs,...), le PC sécurité peut-il être prévenu à l'avance ? (G)

R : La consigne sera rappelée

19) **Q :** Comment se fait-il un agent de maîtrise de sortie (RG) se permette une réflexion désagréable devant tout le monde, à un conducteur arrivant deux minutes en retard (avec probable feuille de retard), alors que c'est du à la navette du personnel qui arrive en retard ? (C'est apparemment la manière de le dire qui gêne le collègue) (G)

R : Le Cr avait deux minutes de retard à la prise de service et aucune feuille de retard n'a été faite. Celui-ci a été convoqué par sa hiérarchie. En effet la navette avait deux minutes de retard mais cela faisait la deuxième fois pour l'agent pour cet agent que son responsable direct lui a fait la remarque.

20) **Q :** Nettoyage de la surface des bureaux, peut il y en avoir plus fréquemment ? (G)

R : 3 fois par semaine si le bureau est rangé sinon pas de nettoyage.

21) **Q :** Peut-on indiquer par des « plaques » dans les différentes salles, où se situe le DAE ? (G)

R : Cela est en cours de réflexion. Un prospectus est donné aux visiteurs avec cette indication. L'indication apparaît sur le livret du conducteur.

22) **Q :** Peut-on dans les formations, respecter la parité hommes-femmes (75-25%) et jeunes-anciens afin de pouvoir avoir une formation plus homogène ? (G)

R : Cela est difficilement gérable et difficile à réaliser.

23) **Q :** Plaque « égout » sur dépôt s'enfonce toujours, devons-nous poser directement la question à la communauté d'agglomération. (G)

R : Ce sera fini en période hors gel. Nous verrons cela car cela aurait pu être fait avant au vu des questions posées toutes l'année 2015.

24) **Q :** Questions diverses.

R : Rétrovision tram à revoir, nous demandons les numéros afin de pouvoir les vérifier. Erreur d'écriture sur SAE à corriger pour Quetignerot et Diebold. Nous ferons corriger.

(T) : Tram (B) : Bus (G) : Général (M) : Maîtrise (Mkt) : Marketing (A) : Atelier (E.C.) :
Environnement-contrôle (Adm) : Administratif





S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



www.cfddivia.net



equipecfdt@cfddivia.net

Compte rendu CE Réunion 20 Janvier 2016

1) Q: Approbation du PV du 18 novembre 2015

R: Ok Compte rendu approuvé

2) Q: Transmission du PV de la réunion du 16 décembre 2015

R: Nous faire parvenir les remarques pour chaque O.S. afin de le valider à la prochaine réunion.

3) Q: Consultation du plan de formation 2016

R: Suite à la consultation du mois précédent : 6 abstentions sur 6.

Toujours les mêmes remarques d'usage pour la CFDT, pour rapport au formation qui sont faites par le groupe Kéolis et l'argent qui lui remonte par ce biais-là.

4) Q: Consultation du rapport de situation comparée 2014 Hommes/Femmes.

R: Suite à la consultation du mois précédent, 4 pour 2 abstentions (2 CGT) la direction pose la question du pourquoi, cela est dû à deux trois non réponses de celle-ci.

5) Q: Demande d'information sur les avenants avec le « Grand Dijon » pour l'année 2015

R: Cette année cela était un petit avenant signé en fin d'année avec cette description simple ci-après :

- La gamme tarifaire qui bouge en mai 2016.
- Gestion de deux vélo station Chenôve et université.
- Quelques petits investissements et revente de matériel.
- Quelques mises à jour vis-à-vis des nouvelles lois concernant des charges de l'entreprise.

6) Q: Pourquoi avoir indiqué que le pelliculage de la rame COP21 était à la charge du « Grand Dijon », alors qu'un avenant (N°7) à la DSP signé récemment indique que c'est pris en charge par moitié par Kéolis Dijon ?

R: En effet nous ne savions pas au moment de la demande du « Grand Dijon » que nous en aurions à notre charge. Cela est en effet acté maintenant que nous devons en prendre une partie pour nous (Surtout le couté de la recherche du prestataire, cout qui reste faible et compris dans notre charge de travail de base).

7) Q: Expertise des comptes 2015 de l'entreprise

a) Demande de désignation de l'expert-comptable pour la vérification des comptes de l'entreprise 2015.

R: Ok 6 pour en vote.



www.facebook.com/SyndicCfdtDivia



twitter.com/CFDTDIVIA



06.62.38.81.93

(Délégué syndical François Vandebroucke)

06.95.66.97.95 (sms)



b) Désignation du cabinet ExoCE pour l'expertise annuelle des comptes de Keolis Dijon, demande faites suite aux modifications de la loi »Rebsamen » concernant les différentes consultations.

R: Ok 6 pour en vote.

8) Q: Expérimentation de caméras individuelles de sécurité :

a) Présentation de la note de service.

R: La direction présente la note et signale qu'elle est dans son bon droit et que tout a été fait dans le respect du droit à l'image. La CFDT signale qu'elle n'est pas d'accord avec cet état de fait.

b) Quel est le cadre juridique des caméras qui seront portées par les AM du service Environnement contrôle ?

R: Voir réponse au-dessus

c) Demande d'une copie des arrêtés ministériels, locaux, Etc. concernant l'utilisation des caméras qui seront portées par les AM du service Environnement Contrôle ?

R: Nous n'avons rien ici et certains éléments seraient mis dans le compte rendu officiel de la direction.

d) Demande de l'arrêt immédiat de tout contrôle avec caméra type « Go Pro ».

R: La direction ne comprend pas notre positionnement qui va pour la sécurité. Notre réponse est simple. Nous sommes pour la sécurité des agents mais quand cela est dans le bon droit pour tous. Nous ne sommes pas convaincus que les caméras soient la solution « IDEALE ». En effet dès que les images sont enregistrés il peut toujours apparaître une dérive de la part des directions sur l'utilisation de ces dites images vis-à-vis du personnel. Malgré le principe d'utilisation qui est la procédure de base qui indique de ne pas l'utiliser contre les salariés pour les sanctionner.

9) Q: Demande que toutes les sanctions de 1^{er} degré qui ont été versées au dossier des salariés sans entretien préalable soient retirées.

R: En effet toutes les sanctions du 1^{er} degré qui n'ont pas eu d'entretien préalable ne pourront plus être utilisées lors de prochain incident concernant un salarié au vu de la question. Sachant qu'à partir de 3 ans la sanction ne peut être utilisée en tant que tel pour s'appuyer pour une autre sanction. Chaque salarié concerné en sera informé.

10) Q: Demande d'une réunion concernant le seuil imposé unilatéralement de 120 jours pour le travail de nuit.

R: Nous faisons le bilan et voyons comment cela se passe. En effet nous ne voulons que cela dépasse les quotas afin d'éviter d'être dans le principe de pénibilité. Nous demandons au responsable E.C. de





**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

fait de réguler au mieux les services de nuit afin que les AVSR puissent faire leurs nuits tout au long de l'année sans avoir à les supprimer sur la fin de l'année.

11) Q : Demande de respect de l'accord 2000/03 (article 1.2.1a) et avec effet rétroactif de 5 ans

R : La règle de la coupure entre les réunions pour les réunions sociales ne serait pas considérée dans cet accord et ne concernerait que le principe de conduite. Mais dans tous les cas nous essayons de tenir une coupure réelle de 2h entre deux réunions.

12) Q : Information de la direction sur un projet de coopération avec des écoles d'enseignement supérieur technique de Dijon.

R : La direction nous présente un projet sur le principe de faire conduire au tram des étudiants de grandes écoles qui seraient choisis sur les mêmes critères que les conducteurs. Dans un premier nous félicitons l'entreprise en remerciant de la qualité des personnels qu'ils veulent embaucher (Ils nous comparent à des étudiants en mode ingénieur ou d'autres grandes écoles). Ils présentent ce projet sous des principes très alléchants pour faire passer la pilule :

- Ils pourraient travailler les vacances scolaires, Les samedis
- De plus il y aura moins de samedi à travailler.
- Plus de vacances à accorder aux agents.

➤ Pour nous c'est très difficile à admettre pour plusieurs raisons exposés ci-dessous :

- Qui dit 3 à 6 étudiants veut dire moins d'embauche.
- Qui dit moins d'embauche dit des agents en R45 restant encore plus longtemps dans ce type de roulements.
- Certains agents attendent chez nous pour pouvoir passer des tests tram afin d'y rentrer dès que possible et cela empêchera ce type d'avancement.
- Ne parlons pas des salaires qui évidemment seront différents.
- On demande à un agent de conduite tram d'être en possession du permis, le seront-ils (la seule chose est de nous dire qu'ils auront le permis B).

Pour ces raisons malgré les points alléchants de l'entreprise, nous ne pouvons accepter cela. Et qui nous dit qu'un jour d'alarme sociale ils ne feront pas appel à ce genre de personnel dument habilité.....

13) Q : Demande du document récapitulatif mutuelle entreprise.

R : Document remis aux élus et sera mis sur l'intranet.

14) Q : Nouvelle demande d'une convention générale pour les formations économiques, sociales et syndicales des salariés

R : Les décrets sont sortis pour la subrogation le 30/12/2015. Notre syndicat en fait une demande et propose un document rédigé par notre fédération transport qui s'occupera de régler les factures à





**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

la direction à chaque subrogation demandé. Elle propose aux autres syndicats (FO et CGT d'en faire autant)

15) Q : Quels sont les critères de sélections pour l'attribution des places à la crèche ?

R : La discussion aura lieu le 03 février à 9h30 en réunion.

16) Q : NAO 2016

- Demande de la date de la 1^{ère} réunion NAO.
- Demande de fixer les dates de NAO 2016 assez rapidement.

R : Ce sera le 26/02/2016 au matin.

17) Q : Transmission des effectifs du dernier trimestre 2015

R : Le document ne fais apparaitre de spécial les trois derniers mois avec peu de changement sur les effectifs.

18) Q : Demande de la communication de la liste des entreprises sous-traitantes.

R : La liste a été transmise aux élus.

19) Q : A qui appartient les appareils vides « distributeurs de plateaux repas » situés dans la cafétéria au CEM

R : Cela appartient à l'entreprise elle va les revendre à l'entreprise qui lui a fourni au départ.

20) Q : Demande d'information sur le déménagement des bureaux des services techniques. Pourquoi et par qui ?

R : Chacun a déménagé son bureau au rez de chaussée afin d'être plus près des équipes. Il reste le service méthode.

21) Q : Budget du CE

a) Information sur le 0.2% pour 2015.

R : Suite aux deux soldes positifs des deux dernières années, ce sera reporté en 2016 pour une valeur totale de 15320 €.

b) Demande que le trésorier puisse avoir accès à toutes les factures du budget de fonctionnement de 2015 conformément au code du travail.

R : Les 4 factures sont accessibles par le CE qui les a fourni à la direction. La direction ne comprend pas bien le sens de cette question.

c) Demande que le premier versement au CE soit effectué le 01 février pour le 1^{er} semestre et début juin pour le 2^{ème} semestre.

R : après discussion le 1^{er} trimestre sera versé fin février pour que certaines grosses factures puissent être réglées. Le 2^{ème} trimestre lui sera versé fin avril. Les deux seront évidemment des acomptes et régularisés à leur vrai terme.





**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

d) Demande de moyens supplémentaires de détachement à hauteur de 8h par mois pour le trésorier (suivi comptable et suivi fonctionnement hebdomadaire régulier).

R: la direction signale qu'il y a déjà 250 heures en plus d'accordés par rapport à l'article 8 du règlement intérieur. Ce sera non de fait et le surplus du 0.2% peut évidemment être utilisé dans ce cas-là.

e) Demande qu'un compte rendu explicatif en réunion CE de la trésorerie soit fait tous les trois mois

R: Le trésorier (CGT) ne comprend pas la question de la CFDT. Cela pourrait être vu en Pré CE. L' élu CE qui le demande le fais afin qu'une situation base puisse être exposé à tous sur l'utilisation au fur et à mesure.

22) Q: L'inventaire de la CE a-t-il été fait au 31/12/2015 ? Et si oui, tous les élus ont-ils été prévenus ?

R: En effet il a été fait le 31/12/2015 à 16h45. En effet tous les élus n'ont pas été prévenus, mais apparemment au courant.

23) Q: Procédure pour le suivi des stocks du CE et de fin de journée de permanence.

R: Une procédure a été écrite afin que chacun puisse s'y référer.

24) Q: Demande de la direction d'un point sur le projet site internet du CE.

R: Un RDV va être pris entre tous la direction et le service informatique afin de vérifier que tous les éléments de sécurité soient bien respectés.

25) Q: Information sur la date de la réunion des activités prévue le vendredi 12 février à 18h00

R: 12 février à 18h00. Le secrétaire va vérifier qu'il a le bon nom de tous les présidents.

26) Q: Clubs du CE : règle d'attribution de la participation financière du CE

R: Nous allons expliquer durant la réunion à la date de la question précédente comment les budgets des activités seront distribués en fonction des actifs ou des retraités.

27) Q: Mise au vote concernant la règle d'abondement pour les locations d'appartement de ski

R: Il y aura pour les vacances d'hiver une possibilité de prendre des locations dans les catalogues fourni par le CE et de ce fait le CE prendra en charge 20% de cette location avec un maxi de 100€

28) Q: Questions relevant du CHSCT

a) Demande d'information sur le coût financier de la mise en place d'un groupe « dispos » de 12 tours du type 4 jours par semaine.

R: Le prestataire qui travaille avec nous sur le sujet de l'hypovigilance n'est pas favorable à ce type d'enchaînement. Le coût serait la contrepartie d'environ deux agents pour un roulement à 31h20.





S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



www.cfddivia.net



equipecfdt@cfddivia.net

b) Demande d'information sur la journée marketing place Darcy le 13 janvier 2016 :
Organisation du travail pour les salariés détachés à cette occasion (prime de repas décalé,
etc...)

R : Opération commercial qui a utilisé 3 agents de conduite entre 11h et 18h30. Choisi
par le service exploitation. A la coupure du midi ils ont eu un plateau repas payé par
l'entreprise.

29) Q : Date du prochain CE

R : 24 février.

30) Q : Questions diverses

R :

Le CE le 24 Février matin

Le DP le 24 Février après-midi.



www.facebook.com/SyndicCfdtDivia



twitter.com/CFDTDIVIA



06.62.38.81.93

(Délégué syndical François Vandembroucke)

06.95.66.97.95 (sms)